

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024\_55

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20241217-D2024\_55-BF

S<sup>2</sup>LOW

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :  
11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 16 décembre à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :  
11/12/2024

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,  
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Isabelle Dos Reis, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille  
Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Tricou  
Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame Sylvie Devassine donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Matini  
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu

**Absente :** Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

**Délibération n° 2024\_55 : Décision modificative n°2 - Régie eau et assainissement Amortissements des biens et des subventions**

Exposé : Sébastien Tricou

Afin de se conformer au mode d'amortissement linéaire sur les biens inscrits à l'inventaire de la régie eau et assainissement, il convient de procéder à la régularisation d'amortissements portant sur l'acquisition de biens et la perception de subventions destinées à les financer, en ouvrant des crédits budgétaires sur le budget 31402, de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

(042) 6811 : dotations aux amortissements **52 253€**

Recettes de fonctionnement :

(042) 777 : Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour **52 253€**

Recettes d'investissement :

(040) 28156 Matériel spécifique d'exploitation pour **52 253€**

Dépenses d'investissement :

(040) 1391 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables pour **52 253€**

**Le conseil municipal, entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

► D'autoriser les décisions modificatives telles que décrites ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU